

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
--

Nombre de Conseillers en exercice : 14
--

de Présents : 13

de Votants : 13

OBJET (23)
Dématérialisation des actes budgétaires

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

6 JUIN 2023

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

16 MAI 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Monique LOOSEN



COMMUNE DE TRESSIN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Sophie DRUGMAN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absent excusé : Jean-Claude LEFEVRE,

Madame Monique LOOSEN a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Dématérialisation des actes budgétaires - Autorisation signature avenant

Le Maire rappelle que la commune a signé le 29 mars 2011 avec la préfecture du Nord une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état. Les documents budgétaires n'étaient pas compris dans cette convention.

Un avenant à cette convention est donc nécessaire afin d'inclure la télétransmission des documents budgétaires sur actes budgétaires.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer l'avenant pour la dématérialisation des actes budgétaires.